

Image not found or type unknown



Accident de travail ou pas

Par **tryskel87**, le **20/02/2012** à **18:22**

Bonjour,

Victime en 1995 d'un accident du travail en tant que sapeur-pompier professionnel (entorse grave du genou), cet accident a été reconnu par la commission de réforme départementale et un taux d'IPP de 10% m'a été attribué à vie. J'ai été consolidé le 1er juillet 2006. Je viens de me refaire mal à ce genou lors d'un footing, un jour de repos. Est ce que mon AT à toujours cours pour les problèmes survenant après la consolidation où dois je faire un arrêt de travail en maladie? Merci de me tenir informé de mes droits.

Cordialement

Jean-Christophe LAURENT